

L'Eglise, en effet, depuis son origine jusqu'à nos jours, époque contemporaine, a constamment demandé à ses enfants de faire chanter un service solennel pour les défunts, non seulement au jour des funérailles, mais aux 3e, 7e, et 30e jours après la mort ou après les obsèques, et enfin au jour anniversaire du décès. Il y a donc là une invitation précise et une pratique persévérante qui méritent une considération sérieuse. L'Eglise sait que le sacrifice de l'autel a de lui-même une *valeur infinie* pouvant satisfaire à Dieu pour tous les péchés des hommes et délivrer non seulement une âme, mais toutes les âmes du Purgatoire sans exception. Mais elle sait aussi que Dieu, dont les décrets sont insondables, n'applique pas ce fruit de la messe dans sa *valeur infinie*, que sa sagesse seule détermine la mesure ou l'étendue de cette application, et que cette mesure est subordonnée à nos dispositions personnelles, aux dispositions passées de nos défunts, aux circonstances qui entourent l'oblation du saint sacrifice et à mille causes que ne peut discerner la faiblesse du regard humain. Or, l'Eglise, en établissant ces prescriptions liturgiques, en demandant, sans avoir jamais varié sur ce point essentiel, des messes chantées et des services solennels, proclame, par le fait même et d'une façon au moins implicite, que ces chants, ces cérémonies extérieures, cette augmentation des ressources fabriciennes nécessaires à l'entretien, à la décence et à la splendeur du culte divin, ont une valeur à part, indépendante de la valeur du sacrifice, honorent davantage la majesté de Dieu et lui procurent une plus grande somme de gloire; qu'ainsi, des prérogatives spéciales sont attachées à ces solennités liturgiques; que, selon toute vraisemblance, l'application du fruit du saint sacrifice est alors faite par Dieu dans une mesure plus large; que les âmes du purgatoire y trouvent des secours plus abondants; qu'en un mot, il est permis de croire, pour ces motifs, qu'un seul de ces services chantés équivaut à un nombre plus considérable de messes basses ou privées.

(Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Moulins sur la "Dévotion envers les morts", octobre 1899.)

Les conversions en Angleterre

L'Eglise catholique vient de conquérir en Angleterre trois membres fort distingués.